

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE59

présenté par

M. Taché, Mme Sebaihi et M. Julien-Laferrière

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« Véritable projet politique et militaire de transformation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent rapport défend une stratégie dans la continuité des Lois de Programmation Militaire précédentes. Si des évolutions ou adaptations évidentes sont bel et bien présentes, notamment concernant les évolutions technologiques, nous sommes bien loin d'un changement de paradigme, et donc d'une « transformation ».

En effet, les crédits affectés, s'ils augmentent en raison du contexte stratégique faisant craindre une extension du conflit russo-ukrainien, sont surtout particulièrement important pour renouveler, par exemple, les instruments traditionnels de dissuasion nucléaire : sous-marin nucléaire lanceurs d'engins, missile hypersonique... La continuité sur cet aspect, comme sur l'ensemble la LPM, est évidente. Elle reprend en réalité le même squelette que les précédentes. Aucune véritable innovation transformatrice n'est présente.

Si la guerre en Ukraine aurait pu, à raison, nous conduire à revoir l'organisation de notre stratégie de défense, notamment terrestre, l'Armée de Terre voit s'accumuler les retards de livraison et le manque d'investissement. En cas de conflit majeur sur le territoire national, ou nous devrions passer en « économie de guerre » qui nécessiterait notamment une planification industrielle, la France ne serait pas prête.